

Ces institutions sont parfaitement adaptées à l'état de la Province, ses habitans les aiment, en sont dignes, et capables d'en jouir. Nous nous attacherons à les faire connaître et chérir davantage, prêts à opposer tout ce qui peut tendre à les détruire ou à les paralyser. La nature de notre ouvrage nous commandera cependant de nous abstenir des querelles polémiques et de circonstance, qui sont plutôt du ressort des gazettes.

II. L'Agriculture et les Arts sont la source des richesses. Il existe un grand nombre d'ouvrages qui en traitent ; mais, surtout en fait de culture, l'application non raisonnée de leurs préceptes est très-peu profitable, parce que la sévérité du climat dérange des calculs faits pour des lieux plus favorisés. Nous joindrons quelques observations aux extraits que nous ferons en ce genre, afin que les cultivateurs intelligents puissent s'en servir, à l'aide de leur propre expérience, pour introduire et perfectionner les bonnes pratiques. Nos campagnes retiendraient un immense avantage d'habiles recherches sur la qualité du sol et sur le mélange des terres, sur l'emploi des engrâis, et sur les systèmes d'assoulement à suivre. Nous aurons besoin sur ces matières des secours et des observations des cultivateurs éclairés.

Le même chapitre contiendra tout ce qui aura rapport aux sciences, au commerce, à l'économie domestique et à l'industrie.

III. Les Éditeurs espèrent avec confiance que cette troisième partie sera généralement agréable à leurs compatriotes, qui ont conservé jusqu'à présent leur attachement à la foi de leurs pères. Outre les avantages qui tiennent aux idées religieuses, le peuple Canadien a encore celui de trouver tous ses souvenirs historiques alliés à sa croyance. C'est la Religion qui a créé et qui conserve les mœurs patriarchales de nos honnêtes habitans ; on la retrouve, dans tous les tems de la colonie, répandant ses biensfaits et ceux de la civilisation au milieu des peuplades sauvages et sous le charme des premiers colons, au fond des déserts les plus reculés et dans la rustique habitation du cultivateur de nos jours. C'est dans ses préceptes et sa morale que le peuple puise le sentiment de ses devoirs, la consolation de ses maux, et les espérances de l'avenir ; de sorte que par le fait comme par le droit, la Religion Catholique est la Religion de la population Canadienne du pays, et le palladium de ses mœurs et de sa liberté.

Nous avons voulu consacrer un chapitre à celle belle partie de l'héritage de nos ancêtres. Combien ne devons-nous pas remercier la providence de nous l'avoir conservée, lorsque son existence assurée par les traités, mais quelquefois assaillie par des adversaires trop ardents, a reçu une nouvelle garantie, pour nous et pour tout l'Empire, par l'acte récent qui grave dans les annales britanniques la devise de M. Canning : « Liberté Civile et Religieuse ! »

Dans le détail, cette partie se composera de traits remarquables de l'histoire ecclésiastique du Canada, de documens qui y auront rapport, d'extraits à l'avantage des mœurs, et des nouvelles analogues dont notre correspondance européenne nous mettra en possession. Nous n'entrerons au surplus dans aucune discussion purement dogmatique, évitant aussi d'aborder les points sur lesquels nos concitoyens ont le malheur de ne pas s'accorder.